



*Syndicat mixte
de préfiguration*

PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

Séance du lundi 2 février 2026

À l'ouverture de la séance :

Nombre de délégués :	71 (212 voix)
Quorum :	107 voix
Nombre de délégués présents :	44 (146 voix)
Nombre de votants :	48 (156 voix)

Date de la convocation : 27 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux février à quatorze heures trente, les membres de la Comité Syndical du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional des marais du littoral charentais se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Centre d'Animation et de Loisirs, rue Jean Moulin à Marennes-Hiers-Brouage

Présents ou représentés :

Collège « Région » (22 voix par délégué)

David Labiche

Margarita Sola

Collège « Département » (7 voix par délégué)

Françoise De Roffignac

Collège « Intercommunalités » (7 voix par délégué)

Vincent Barraud, Hervé Blanché, Patrice Brouhard, Frédéric Bruneteau, Philippe Gachet (suppléant de Sylvain Barreaud), Ghislaine Lerocheleuil Bégu, Baptiste Pain, Denis Rouyer, Chantal Subra (suppléante de Gérard Blanchard)

Collège « Communes » (1 voix par délégué)

Valérie Arrignon, Éric Bahuon, Claude Balloteau, Jean-Philippe Barbier (suppléant de Olivier Denechaud), Bruno Bessaguet, Ulrich Boisson, Philippe Boivin, Bernadette Chaille (suppléante de Laurence Osta Amigo), Elsa Couesnon, Yannick Daunas, Arnaud Dautricourt, Michel Durieux, Philippe Fougerit Beauvoit, Jean-Paul Guillot, Jean-Claude Hay, Loïck Juste Bosco, Hugues Lacour Sussac, Patrick Le Moine, Michel Manceau, Alain Marquet-Bertrand, Fabienne Ouvrard (suppléante de Jocelyne Pinson), Joël Papineau, Myriam Portier, Guy Proteau, Elisa Ratiskol, Patricia Sala-Pilet, Élodie Servonnet, Daniel Sirguy, Jean-Pascal Viale, Isabelle Vidal, Stéphane Vinet, Alain Yonnet.

Absents excusés :

Collège « Intercommunalités » (7 voix par délégué)

Françoise Fribourg donne procuration à Vincent Barraud

Collège « Communes » (1 voix par délégué)

Florence Chartier Loman donne procuration à Bruno Bessaguet

Lydie Demene donne procuration à Ulrich Boisson

Eric Normand donne procuration à Arnaud Dautricourt

Absents :

Collège « Région » (22 voix par délégué)

Remi Justinien

Collège « Département » (7 voix par délégué)

Stéphane Chedouteaud

Mickael Vallet

Collège « Communes » (1 voix par délégué)

Vincent Bozier, Alain Burnet, Roland Clochard, Pierre Henry Colus, Gaël Couteau, Emmanuel Cretin, Henri Duprat, David Francheschi, Patricia François, Jean Claude Godineau, Christelle Grasso, Emmanuel Jobin, Patrick Marengo, Laurent Oceau, Fabien Pacaud, Lionel Pacaud, Michel Rey, Valérie Valade, Dominique Vechambre

Monsieur le Président ouvre la séance, procède à l'appel, lit des pouvoirs et constate que le quorum est atteint. La séance est ouverte à 14h45 dans la salle du Centre d'Animation et de Loisirs, rue Jean Moulin à Marennes-Hiers-Brouage.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Président demande aux membres de l'assemblée de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Monsieur Denis ROUYER fait acte de candidature.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de désigner Monsieur Denis ROUYER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal

Monsieur le Président demande aux membres de l'assemblée si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2026, transmis avec les documents préparatoires au Comité Syndical Communautaire.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2026.

Ordre du jour

Monsieur le Président donne lecture du point fixé à l'ordre du jour : Débat d'Orientation Budgétaire

Débat d'Orientation Budgétaire

Patrice Brouhard souligne que l'année 2026 marque l'entrée dans une phase opérationnelle du projet de PNR, avec la création du syndicat de préfiguration et le lancement du diagnostic de la Charte. Il insiste sur une montée en charge progressive du syndicat, fondée sur la mutualisation des moyens des collectivités, dans un contexte budgétaire contraint. Il rappelle enfin la responsabilité collective des élus pour

accompagner cette montée en puissance et donne la parole à la cheffe de projet pour la présentation du rapport d'orientation budgétaire.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 présenté expose les priorités de cette première année, centrées sur l'installation administrative et opérationnelle du Syndicat, le lancement du diagnostic de territoire, les premières actions de préfiguration ainsi que la mise en œuvre des actions de communication et de concertation.

Les dépenses prévisionnelles s'articulent autour du fonctionnement propre du Syndicat et de la conduite du projet de préfiguration, pour un budget global de fonctionnement équilibré à hauteur de 262 821 €, sans recours à l'emprunt.

Les recettes reposent principalement sur les contributions des membres, complétées par des financements externes, notamment régionaux et européens envisagés.

M. Vincent Barraud : *« Ce qui est important, c'est qu'on ne refasse pas systématiquement des études qui ont déjà été réalisées. Dans nos collectivités, on a parfois tendance à oublier qu'il existe énormément d'études et de données. L'enjeu, ce n'est pas de repartir de zéro, mais de s'appuyer sur l'existant et de l'élargir au territoire concerné, y compris aux territoires voisins. »*

M. Patrice Brouhard : *« Nous sommes bien sur un parc naturel régional et non sur un parc national. L'idée depuis le début, c'est que nous restons maîtres de notre territoire. On a déjà travaillé dans le cadre de l'entente, on a des outils, des études, des expériences. Aujourd'hui, il faut que les élus du territoire se les approprient, qu'ils comprennent ce qu'est réellement un PNR, et qu'on avance sans subir. Il est aussi important de rappeler que cette démarche ne vise pas à ajouter des contraintes, mais à accompagner le territoire. Les contraintes, ce sont celles que l'on choisit collectivement de se donner. »*

Mme Margarita Sola : *« Je fais partie du bureau du Parc naturel régional du Marais Poitevin et je représente également ce parc au congrès des parcs. Je suis convaincue de la dynamique que représente un PNR sur un territoire. C'est un outil très humain, très concret, qui embarque les élus, les agriculteurs, les associations, les acteurs économiques. Par exemple, au Marais Poitevin, nous organisons deux fois par an des journées des élus, auxquelles sont invités les conseillers municipaux, la chambre d'agriculture, les associations de protection de l'environnement, les agriculteurs. Cela permet à chacun de comprendre ce qu'est réellement un PNR. Je pense que ce serait très intéressant que les élus du territoire puissent aller voir concrètement comment cela fonctionne. Un parc naturel régional, ce n'est pas une carte postale figée, ce n'est pas un Disneyland. C'est un outil qui valorise ce que les habitants vivent au quotidien, leur patrimoine, leur savoir-faire, leur territoire. Et je voudrais profiter de ce moment pour rendre hommage à Jean-Marie Gilardeau, qui nous a malheureusement quittés. Son engagement pour le territoire et pour le projet du Parc naturel régional a été exemplaire, et son travail restera une source d'inspiration pour nous tous. Je tenais à ce que sa mémoire soit honorée ici avant de poursuivre nos discussions. »*

M. Patrice Brouhard : *« Je partage complètement cette proposition. Il est important de sensibiliser les élus, de leur montrer ce qui est possible, ce qui fonctionne ailleurs, sans faire de copier-coller. Chaque territoire a sa spécificité, mais voir ce qui se fait dans d'autres parcs permet de se projeter. »*

Mme Claude Balloteau : *« Moi je pense qu'il serait pertinent que les réunions soient délocalisées au cours de l'année pour découvrir l'ensemble du territoire du projet. »*

M. Hervé Blanché : « Pour les réunions du comité syndical, je pense qu'il faut privilégier un lieu qui soit le plus efficient possible pour tout le monde. Quand on vient en réunion, on a un horaire précis, on repart à un horaire précis, on n'a pas toujours le temps de visiter. Si les réunions sont organisées trop loin, certains collègues risquent de ne pas venir. Il faut donc trouver le lieu le plus pratique pour le plus grand nombre. »

Mme Fabienne Ouvrard : « Quand on entend parler de parc, on imagine parfois une carte postale sur papier glacé avec quelques touristes. Quand on parle de patrimoine, on se demande forcément s'il n'y aura pas des contraintes supplémentaires. J'espère vraiment que les acteurs locaux et les acteurs économiques seront bien pris en compte, car les habitants ont parfois le sentiment d'être dépossédés de leur territoire. »

Mme Margarita Sola : « Je peux vous rassurer : dans un PNR, les acteurs économiques sont pleinement associés. Il existe des chambres d'hôtes, des campings, des produits marqués "Parc", et cela crée une dynamique touristique et économique réelle. Mais cela se fait sans dénaturer le territoire. On part toujours de l'existant et des habitants. »

M. Joël Papineau : « Je voudrais rappeler que les initiateurs du parc naturel régional ont été plusieurs élus, notamment Jean-Marie Gilardeau, Henri Sabarot et Mickaël Vallet. La première réunion a d'ailleurs eu lieu dans la plus petite commune du territoire. Nous avons déjà une expérience avec le Projet Grand Site de France et avec la Réserve naturelle régionale de La Massonne, qui fonctionne bien avec l'ensemble des acteurs économiques. Il n'y a donc aucune raison que cela ne fonctionne pas avec un parc naturel régional. Ce n'est pas un sanctuaire, mais un outil de pédagogie, notamment auprès des scolaires. »

M. Alain Marquet-Bertrand : « J'aurais deux questions. D'abord, sur le contenu du diagnostic : quels seront précisément les sujets abordés ? Ensuite, est-ce que ce diagnostic sera limité aux 55 communes qui ont adhéré aujourd'hui ou est-ce qu'il couvrira l'ensemble du périmètre du PNR, y compris les communes associées ? »

M. Patrice Brouhard : « Le diagnostic devra bien évidemment être réalisé à l'échelle du territoire global. L'eau, par exemple, n'a pas de frontières administratives. Il est donc indispensable que l'analyse dépasse les seules communes adhérentes. Les communes associées seront invitées aux travaux, même si elles ne disposent pas de voix délibérative. »

M. Vincent Barraud : « Il serait équitable que les communes qui rejoignent le syndicat ultérieurement participent financièrement, au même titre que celles qui ont cotisé dès le départ. On ne peut pas demander à certaines communes de financer seules le projet pendant plusieurs années, puis permettre à d'autres d'adhérer une fois que le travail est fait sans contribution. Cela devra être clarifié dans les statuts. »

M. Patrice Brouhard : « Les élections permettront une respiration démocratique, et chacun pourra faire ses choix. Il faudra toutefois rappeler les règles d'adhésion et de fonctionnement du syndicat. Le prochain comité syndical consacré au vote du budget se tiendra le 17 février. Les communes qui souhaitent accueillir de futures réunions peuvent se manifester. »

Le comité syndical prend acte du Rapport d'orientation budgétaire 2026 présenté et de la tenue du Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 15h41.

Fait les jours, mois, et an que dessus,

Le Président
Patrice BROUHARD



Le Secrétaire de séance
Denis ROUYER

